

Décision

Générale

colonial

Décision n° 110-421-1931 Divers.

n° 110-421-1931

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

18 décembre 1931

Numéro JO

n° 421 du 31/12/1931

Date du numéro

31 décembre 1931

TEXTE INTÉGRAL

il est alloué un salaire mensuel de 90 francs aux élèves monitrices de l'école dos Tapis, Fatouma Bouraline et Azwali Mohameda. Le mandatement sera effectué, sur certificat de service fait, établi par le chef d'atelier et visé par le Gouverneur.